

Procès-verbal
Réunion du conseil municipal
Du 23 janvier 2026

Le 23 janvier deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation en date du 16 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Bruno COUARD.

Présents : MM Bruno COUARD, Robert BUZY, Mmes Christelle LEMAITRE, Christelle FRICHOT
MM Patrick BONDOUX, Serge DUMAS, Hervé HAUVESPRE, Olivier MYARD

Secrétaire : Robert BUZY

Pouvoir : Mme TOPER à M. MYARD, Mme LEMAITRE E à Mme LEMAITRE C

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Indemnités horaires pour travaux Supplémentaires, des heures complémentaires et versement des congés payés non pris.

Questions diverses :

- **1) Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, des heures complémentaires et versement des congés payés non pris**

M. le Maire informe que suite à la commission paritaire du 22/01/2026 du CDG, la proposition de délibération portant institution des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires a été approuvée.

Le conseil valide la délibération.

- **Questions diverses :**

M. le Maire informe le conseil qu'une réunion de conseil sera programmée au mois de février afin préparer la tenue du bureau de vote lors des élections municipales.

M. le Maire fait part d'un courrier d'une assistante sociale demandant une aide de la mairie pour aider une famille qui serait en difficulté financière pour payer son bois de chauffage. Après discussion le conseil décide de prendre plus de renseignements auprès de l'assistante sociale car cette famille ne serait pas autant dans le besoin.

M. le Maire informe qu'il a rendez-vous mercredi avec une entreprise pour faire faire un devis pour la pose de caméras sur des points stratégiques sur la commune car il y a trop de dépôt d'ordure de tout genre aux abords des containers de tri et aussi sécuriser les carrefours au centre bourg.

M. le Maire informe que M. BEAU a pris contact avec lui afin de négocier une rupture conventionnelle, il lui a rappelé que ce n'était pas possible au sein de la fonction publique mais M. le Maire pense qu'il risque de passer inapte au vu de l'accident qu'il a eu pendant son temps libre lors de son arrêt maladie.

La séance est levée à 18 heures 40

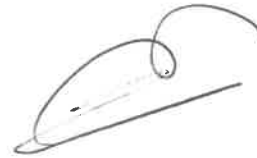
Le Maire,

Bruno COUARD,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BC' with a stylized flourish.

Le secrétaire de séance,

Robert BUZY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RB' with a large loop and a horizontal line underneath.